

Appel à candidature pour le mastère de recherche en Informatique à l'ISI de Tunis 2019-2020

L'institut supérieur d'informatique (ISI) de Tunis annonce l'ouverture du concours sur dossier pour la sélection des candidats au master de recherche (**Spécialité Informatique**) au titre de l'année 2019/2020.

Profils concernés

Les candidats ayant une licence en Informatique, sciences et technologies.

Procédure et Dates

- Inscription en ligne sur le site web de l'ISI www.isi.rnu.tn (date limite : 22/06/2019)
- Dépôt de dossier à l'ISI ou par poste (date limite : 26/06/2019)
Adresse postale de l'ISI : ISI, 2 Rue Abou Rayhane Albayrouni, 2080 Ariana (Ajoutez la mention sur la lettre à l'extérieur Mastère de Recherche)
- Annonce des résultats sur le site de l'ISI (03/07/2019)

Constitution du dossier de candidature

1. Formulaire d'inscription (doit être imprimé après l'inscription en ligne sur le site web de l'ISI www.isi.rnu.tn)
2. Photocopie de la carte d'identité nationale
3. Copie conforme du diplôme de baccalauréat
4. Copie conforme du relevé des notes de baccalauréat
5. Copies conformes de tous les relevés de notes de toutes les années d'études universitaires (y compris celles du redoublement) (**Le relevé de notes de la L3 n'est pas exigé au depot du dossier, il sera demandé à l'inscription 2019/2020**).
6. Copies conformes de tous les diplômes universitaires obtenus
7. Photo d'identité

Critères de sélection

Les étudiants seront classés par ordre de mérite en se basant sur un score calculé en utilisant la formule suivante :

$$\text{Score} = (\text{Moyenne du bac} + \text{Moyenne 1ère année Licence} + \text{Moyenne 2ème année Licence}) + B - M$$

Où B est un bonus calculé selon le tableau suivant :

Année diplôme	B
2019	3
2018	1
2017	0

Et M est un malus calculé compte tenu de la formule suivante : $M = M1 + M2$
où

- M1 = Nombre de redoublements x 6
- M2 = Nombre de sessions de rattrapage x 3

Tout étudiant qui renseigne des informations incorrectes sur ses moyennes sera automatiquement écarté.

Tout étudiant dont le dossier est incomplet, arrivé après la date limite d'inscription (tampon de la poste faisant foi), ou qui n'a pas fait l'étape de préinscription est automatiquement refusé.

Le quota pour les candidats est fixé comme suit :
90% des candidats admis de la licence fondamentale.
10% des candidats admis de la licence appliquée

Les candidats externes seront tous classés par ordre de mérite. Dans une première étape seuls les étudiants classés premiers, chacun par rapport à son institution, seront considérés. Parmi ces derniers, 15 % seront retenus. En cas d'insuffisance, nous passons aux étudiants classés deuxièmes ou appartenant à d'autres institutions (par ordre de mérite) et ainsi de suite.

